



Propositions relatives aux épreuves d'examen en histoire-géographie /enseignement moral et civique (EMC)

Baccalauréat professionnel, voie professionnelle

Octobre 2019



Les propositions des groupes d'experts pour l'évaluation des épreuves du baccalauréat professionnel relèvent de leur responsabilité. Ces propositions ont été présentées aux membres du Conseil supérieur des programmes, mais n'ont pas fait l'objet d'un vote en séance.

Propositions sur les modalités d'évaluation de l'épreuve d'histoire-géographie /enseignement moral et civique (EMC) du baccalauréat professionnel

■ Épreuve anticipée en classe de première

L'évaluation se déroule au cours d'une épreuve écrite ponctuelle en 3 parties, d'une durée de **2h**. Elle porte sur les programmes d'histoire, de géographie et d'enseignement moral et civique **de l'année de première**.

Les compétences évaluées sont les suivantes :

- maîtriser et utiliser des repères chronologiques et spatiaux : mémoriser et s'approprier les notions, se repérer, contextualiser (HG) ;
- s'approprier les démarches historiques et géographiques : exploiter les outils spécifiques aux disciplines, mener et construire une démarche historique ou géographique et la justifier (HG) ;
- construire et exprimer une argumentation cohérente et étayée en s'appuyant sur les repères et les notions du programme (EMC) ;
- mettre à distance ses opinions personnelles pour construire son jugement (EMC) ;

- mobiliser ses connaissances pour penser et s'engager dans le monde en s'appropriant les principes et les valeurs de la République (HG-EMC).

En histoire-géographie /enseignement moral et civique, les critères d'évaluation sont les suivants :

- Le candidat mobilise des connaissances, périodise/localise convenablement et replace le document, les événements, les acteurs dans leur contexte.
- Le candidat explicite le sens global du document et en identifie les enjeux.
- Le candidat fait preuve d'esprit critique face au document.
- Le candidat utilise le vocabulaire spécifique de l'histoire, de la géographie et de l'enseignement moral et civique.
- Le candidat réalise une production graphique (schéma par exemple) ou cartographique (croquis).
- Le candidat développe un discours construit, argumenté, nourri de connaissances et d'une réflexion personnelle.
- Le candidat s'exprime de manière claire et fait un usage correct de la langue française.

La première partie évalue la connaissance des **repères temporels ou spatiaux** des programmes d'histoire ou de géographie de la classe de première. Cette partie peut comporter un ou deux documents à compléter (frise, croquis, schéma, définitions, tableaux par exemple).

La seconde partie porte sur la discipline, histoire ou géographie, qui ne fait pas l'objet de la première partie. Le candidat, guidé par plusieurs questions, analyse un ou des document(s) d'histoire ou de géographie. Le programme sur lequel porte l'épreuve est celui de la classe de première professionnelle.

Dans la troisième partie, le candidat est interrogé sur une question du programme d'EMC de la classe de première. Il s'appuie sur un projet mené en classe autour des valeurs de la République.

■ Épreuve finale pour la classe terminale

L'évaluation se déroule au cours d'une épreuve écrite ponctuelle d'une durée de **2 heures**. Cette épreuve, en 3 parties, porte sur les programmes d'histoire-géographie et d'enseignement moral et civique traités au cours l'année de terminale.

Les compétences évaluées sont les suivantes :

- maîtriser et utiliser des repères chronologiques et spatiaux : mémoriser et s'appropriier les notions, se repérer, contextualiser (HG) ;
- s'appropriier les démarches historiques et géographiques : exploiter les outils spécifiques aux disciplines, mener et construire une démarche historique ou géographique et la justifier (HG) ;
- construire et exprimer une argumentation cohérente et étayée en s'appuyant sur les repères et les notions du programme (EMC) ;
- mettre à distance ses opinions personnelles pour construire son jugement (EMC) ;
- mobiliser ses connaissances pour penser et s'engager dans le monde en s'appropriant les principes et les valeurs de la République (HG-EMC).

En histoire-géographie /enseignement moral et civique, les critères d'évaluation sont les suivants :

- Le candidat mobilise des connaissances, périodise/localise convenablement et replace le document, les événements, les acteurs dans leur contexte.
- Le candidat explicite le sens global du document et en identifie les enjeux.
- Le candidat fait preuve d'esprit critique face au document.
- Le candidat utilise le vocabulaire spécifique de l'histoire, de la géographie et de l'enseignement moral et civique.
- Le candidat réalise une production graphique (schéma par exemple) ou cartographique (croquis).
- Le candidat développe un discours construit, argumenté et personnel.
- Le candidat s'exprime de manière claire et fait un usage correct de la langue française.

L'épreuve se compose de trois parties :

La première partie porte sur une situation d'histoire qui permet de mobiliser connaissances, notions, capacités, repères portant sur un thème d'histoire de la classe terminale. Elle peut comporter jusqu'à trois documents maximum à analyser à l'aide de plusieurs questions. Elle peut comporter aussi un document à compléter (frise, schéma par exemple).

La seconde partie porte sur une situation géographique du programme de géographie de la classe terminale. Elle peut comporter jusqu'à trois documents maximum à analyser à l'aide de plusieurs questions qui permettent de mobiliser notions, capacités et repères portant sur un thème de géographie de la classe terminale. Cette partie peut comporter aussi un croquis ou un schéma à compléter.

Dans la troisième partie, le candidat analyse une situation concrète à partir d'un dossier documentaire portant sur le programme d'EMC de la classe terminale. Le candidat identifie les enjeux de la situation proposée en EMC, formule une position personnelle argumentée en mobilisant des connaissances, des notions et des repères.